

### **Covid-19 et femmes enceintes**

L'Office fédéral de la Santé publique (OFSP) a enfin reconnu les femmes enceintes comme des personnes vulnérables en raison du Covid-19. Cette décision est importante car elle clarifie l'obligation de l'employeur de protéger la santé de la femme enceinte et de lui garantir un salaire si les mesures de protection ne peuvent pas être mises en œuvre.

Les femmes sont très nombreuses à travailler dans le secteur de la santé où les mesures de distance physique et les gestes barrières sont difficiles, voire impossibles à respecter. La décision de l'OFSP signifie concrètement que les employeurs doivent protéger la santé de la salariée enceinte en lui attribuant des tâches qui lui permettent de respecter les consignes de distanciation physique sur le lieu de travail ou alors d'effectuer du télétravail. Si ni l'une ni l'autre solution ne sont réalisables, la femme enceinte a droit à un congé payé.

### **Covid-19 et CoronaPrime**

Le personnel des EMS a fait preuve d'un engagement exemplaire face à une crise sanitaire sans précédent. Malgré une pénurie de matériel de protection, un déficit d'information, des horaires de travail bouleversés, une organisation familiale chamboulée, il a su faire face à cette situation inédite avec dévouement et professionnalisme.

Il est temps de reconnaître cet investissement à sa juste valeur. Le SSP demande une compensation concrète sous forme de prime pour le personnel au front pendant le Covid-19.

### **ASSC : dépôt de la pétition pour la revalorisation de la fonction !**

La pétition « *Pour une revalorisation urgente de la fonction d'ASSC* », initiée en mai dernier par le SSP a recueilli plus de 600 signatures d'ASSC en 15 jours.

Elle a été remise fin juin au Conseiller d'Etat Mauro Poggia. Ce dernier a reçu la délégation syndicale SSP-ASSC qui a pu lui exposer les légitimes revendications de l'ensemble des ASSC genevoises.

### **Prochaine assemblée des ASSC :**

Jeudi 27 août 2020 à 18h00 à l'UOG  
(Informations sur notre site internet.)

### **Pétition : les métiers des soins et d'entretien doivent être valorisés !**

Depuis des années, le personnel des métiers des soins et d'entretien attend une revalorisation de ses salaires, et une vraie reconnaissance de l'évolution des formations, des compétences et des responsabilités.

Initiée fin juin par les syndicats SSP et SIT, la pétition « *Pour une valorisation des salaires des métiers des soins et d'entretien* » peut encore être signée en ligne sur notre site internet :

<https://geneve.ssp-vpod.ch/valorisation>

### **Le temps d'habillage est du temps de travail**

Pendant longtemps le temps pour enfiler la tenue de travail dans les soins a fait l'objet de spéculations : « C'est du temps de travail » a toujours affirmé le SSP, en partant du principe que les habits de travail ne pouvaient pas être enfilés à domicile pour des questions d'hygiène et de sécurité.

Depuis 2019, le SECO, qui est le garant d'une bonne interprétation de la Loi sur le travail (LTr) l'a clarifié : le temps pour changer de vêtements et pour se rendre dans son service doit être compté comme du temps de travail.



Le SSP a interpellé dès l'année passée la FEGEMS et l'AGEMS pour que la Loi soit appliquée dans les EMS. La FEGEMS n'a jamais répondu et l'AGEMS considère ne pas être concernée.

Si les organisations faïtières refusent la discussion, il faudra se tourner vers les Directions. Contactez-nous pour faire le point sur la situation dans votre EMS !

### **Se syndiquer ? C'est essentiel !**

Rejoignez le SSP ! La force d'un syndicat, c'est ses membres. Plus nous serons nombreuses et nombreux, plus nous serons fort.e.s !

Les prestations et activités du SSP sont exclusivement financées par les cotisations de ses membres.

Pour devenir membre du SSP

<https://geneve.ssp-vpod.ch/nous-rejoindre/adhesion/>